

Comité Syndical du 17 juillet 2006

Objet : Décision Modificative N° 1/2006

Afin d'ajuster au mieux les dépenses de l'exercice en cours, Monsieur le Rapporteur, Kléber MESQUIDA soumet à l'Assemblée qu'il convient d'effectuer des virements de crédit en dépenses de fonctionnement destinés à permettre d'une part la location de 2 véhicules et d'autre part un virement à la section d'investissement afin d'emprunter pour les travaux du siège.

Ces dépenses sont compensées, en ce qui concerne la location des véhicules par la suppression des crédits affectés aux indemnités des Elus plus cotisations correspondantes, diminution des crédits affectés aux frais de mission et aux charges diverses de gestion. et en ce qui concerne l'emprunt d'investissement, par la diminution des locations immobilières et des charges diverses de gestion..

LOCATION VEHICULES

Section	Chap.	Désignation	DEPENSES (augmentation ou transfert de crédits.)	RECETTES (diminution ou transfert de crédits)
F	65	D 6531: Indemnités Elus		5 854
		D 6533 Cotisations retraites Elus		366
		D 6534 Cot.Séc.Sociales part patr.Elus		504
	011	D 6256 Missions		2 240
	65	D 658 Charges div. de gestion courante		3 000
F	011	D 60622 Carburants	3 900	
		D 6135 Locations Mobilières (véhicules)	7 000	
		D 6188 : Autres frais divers (Autoroute)	964	
		D 6355 : Taxes et Impôts sur véhicules	100	
			11 964	11 964

TRAVAUX DU SIEGE

Section	Chap.	Désignation	DEPENSES (augmentation ou transfert de crédits)	RECETTES (diminution ou transfert de crédits)
F	011	D 6132: Location immobilière		3 000
F	65	D 658 Charges div. de gestion courante		3 000
F	66	D 6611 Intérêts des emprunts	4 000	
F	023	Virement à section d'investissement	(2 000)	
I	021	Virement de la section fonctionnement		(2 000)
I	16	D 1641 Rembour. Capital emprunté	2 000	
I	11	R 1641 Emprunts		50 000
I	23	D 2313 Constructions	50 000	

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 17 juillet 2006.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers

Le 31 Juillet 2006